

# mag' santé

CONTRAT COLLECTIF MUTUELLE SANTÉ DU CDG88

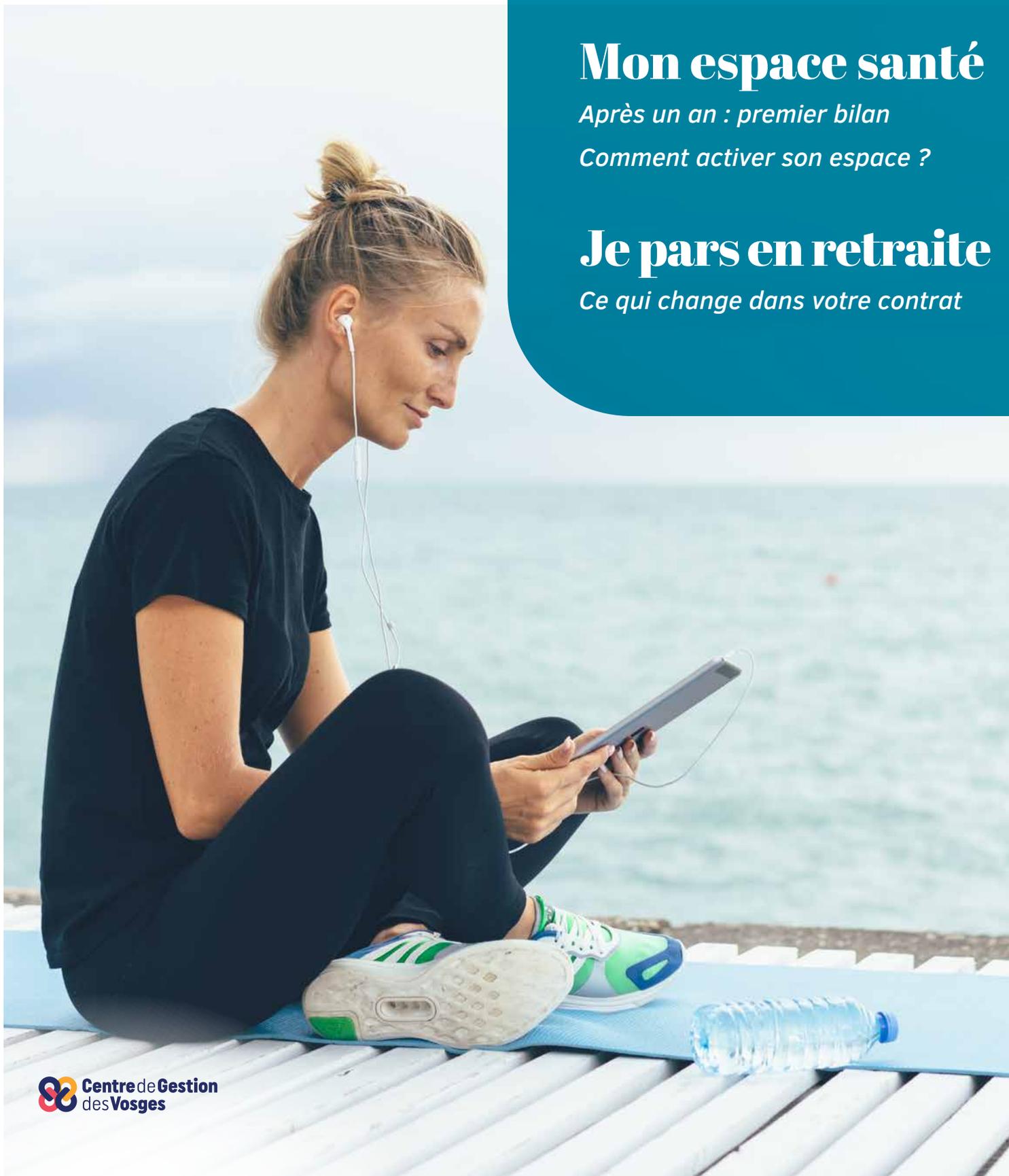
## Mon espace santé

*Après un an : premier bilan*

*Comment activer son espace ?*

## Je pars en retraite

*Ce qui change dans votre contrat*



# Mon Espace Santé : un an après

## Mon Espace Santé c'est quoi ?

*C'est un carnet de santé numérique individuel mis à la disposition des 69 millions d'assurés en France par l'État et l'Assurance maladie. Il permet à chaque citoyen de stocker ses informations médicales et de les partager avec les professionnels de santé qui les soignent.*

L'application mobile "Mon Espace Santé" est disponible via : [monespacesante.fr](https://monespacesante.fr) depuis un téléphone portable ou consultable directement sur un ordinateur.

*"L'espace numérique stocke toutes les radios, prises de sang et comptes-rendus d'hospitalisations. Vous pouvez renseigner vos antécédents, vos allergies, vos ordonnances"*

*8,4 millions d'utilisateurs (sur 65,7 millions de détenteurs d'un compte Mon Espace Santé), soit un peu plus de 12 % des Français, ont activé ce coffre-fort numérique qui conserve leurs documents de santé.*



## Comment activer Mon Espace Santé ?



1. Un profil "Mon Espace Santé" est automatiquement créé pour tous les assurés (sauf ceux ayant exprimé leur opposition).
2. Un code confidentiel valable est envoyé à chaque assuré par e-mail ou courrier. Ce code vous permet d'activer votre profil. Au-delà de 6 semaines, votre espace personnel sera créé automatiquement\*.
3. Munissez-vous de votre code confidentiel et de votre carte vitale. Rendez-vous sur [monespacesante.fr](https://monespacesante.fr), cliquez sur "Activer mon espace".

**Mon Espace Santé n'est pas obligatoire.**

\*À tout moment, après le délai de 6 semaines, l'assuré garde la possibilité d'activer ou de fermer cet espace"

# Je pars en retraite, à l'âge légal ou pour invalidité



*Puis-je conserver mon contrat de mutuelle santé ?*

*Un agent partant en retraite peut conserver son contrat mutuelle santé.*

*Les seuls éléments qui changent :*

- ▶ Les cotisations (*tarifs retraite*) ;
- ▶ Le prélèvement se fait directement sur votre compte en banque (*mandat SEPA à compléter et RIB à fournir*) ;
- ▶ Vous ne bénéficiez plus de la participation employeur.

COMMENT MODIFIER MES GARANTIES ?

*Je souhaite ...*

✓ *passer de la formule Essentielle à l'Optimale*

▶ Vous devez en faire la demande avant le 31 octobre 2023 pour une mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

✓ *ajouter un bénéficiaire :*

▶ Il vous suffit de remplir le bulletin de modification en l'ajoutant à votre contrat.

La prise d'effet se fera le 1<sup>er</sup> du mois suivant.

NOUVEAUTÉ

## **Réforme 100% santé**

A l'occasion d'une réunion du **comité de pilotage du 100% santé** organisée ce 18 avril, François Braun, ministre de la Santé et de la Prévention, a indiqué à l'ensemble des acteurs de cette réforme vouloir étendre cette évolution à d'autres postes, "à savoir **les prothèses capillaires et les fauteuils roulants**".

Selon nos informations, cette extension sur ces deux postes pourrait être effective au 1<sup>er</sup> janvier 2024.



**Je veux  
soumettre  
un devis  
de prise en  
charge**

**PLUSIEURS OPTIONS  
S'OFFRENT À MOI**



*Par téléphone*  
**09 72 72 02 02**



*En ligne*  
**www.mnt.fr**

*Rendez-vous sur votre  
espace adhérent  
"Faire une demande /  
je souhaite demander un devis"*



*Par courrier*  
**Agence MNT**

*22 Avenue de Lattre  
de Tassigny  
88000 EPINAL*



*Directement  
à l'agence*



**83%**  
**de satisfaction\***

**Un grand  
merci pour  
votre confiance !**

\*738 personnes sondées, 106 participants : satisfaction exprimée sur le  
taux de remboursements, cotisations, services annexes de l'assureur, délai  
de traitement des dossiers, du service PSC du CDG88...

**Le CDG88,**

**VOTRE RÉFÉRENT LOCAL UNIQUE,  
SE TIENT À VOTRE DISPOSITION  
DU LUNDI AU VENDREDI**

**03 54 04 62 67**  
**psc@cdg88.fr**

**1 rue de l'Abbé Haustète • 88190 GOLBEY**  
**www.88.cdgplus.fr**

ISO 9001:2015

BUREAU VERITAS  
Certification

